

ANDROS & CIE : SOCIETE GER'SON
BONNE PRATIQUE - GLOBAL COMPACT
THEME : DROIT DU TRAVAIL / SECURITE ET SANTE DES SALARIES

Entreprise : Andros & Cie / Ger'son

Andros et Cie, holding de tête du groupe Andros, a adhéré au Global Compact pour confirmer son soutien aux principes fondamentaux auxquels il adhère. Le Président de l'entreprise, Frédéric Gervoson, renouvelle son engagement à respecter les dix principes du Pacte Mondial pour 2010.

C'est dans ce contexte que Ger'son, sa filiale dans la confiserie (avec notamment la marque Pierrot Gourmand), réfléchit depuis plusieurs années à la meilleure forme que l'engagement citoyen de l'entreprise pourra prendre. Bien sûr, des actions fortes en matière de respect de l'environnement, en gestion de l'eau, en gestion des déchets ... sont menées depuis longtemps. Toutefois, l'entreprise est consciente que la plus grande faiblesse des usines vient souvent du manque d'attention vis-à-vis des conditions de travail du personnel. Ger'son a décidé d'être le plus exemplaire possible en matière de sécurité et de préservation de la santé pour ses salariés.

Ger'son est donc soucieuse d'aller au-delà de ce que prévoit la réglementation. Ainsi, dans de nombreux domaines où la loi prévoyait de la protection individuelle sur les postes de travail, l'entreprise a mis en place des systèmes de protection collective, bien plus sécurisants. L'objectif étant d'arriver à un risque le plus faible possible.

Nous allons présenter ici les 5 actions majeures récentes de protection des salariés, chacune mêlant protection court terme et impact sur la santé long terme.

Le système d'écluses :

Afin d'alimenter les machines par le haut en matière première, de nombreux salariés sont amenés à décharger des produits sur des passerelles en hauteur (en moyenne 4 mètres de haut).

La loi impose que ces passerelles soient entourées de rambardes dans lesquelles sont installés des portillons à ouvrir pour accueillir la marchandise, puis à refermer après réception. Or :

- les portillons à fermer / ouvrir donnent dans le vide directement
- les salariés oublient très souvent de les fermer, ce qui accroît le risque pour le successeur qui ne ferait pas attention

Pour annuler totalement ce risque, Ger'son équipe ses passerelles de systèmes d'écluses. Elles empêchent ainsi tout accès au vide par les salariés, et permettent de déposer le chargement sans le moindre risque.

AVANT



APRES



Il s'agit d'une action de prévention, l'entreprise n'ayant jamais enregistré d'accident à ce niveau.

OBJECTIF : Maintenir un niveau de « Zéro accident »

L'accès aux tours aéro-réfrigérantes :

Les tours aéro-réfrigérantes, placées à l'extérieur de l'usine, nécessitent tests et maintenance assez régulièrement. La loi impose uniquement une protection individuelle, qui peut prendre la forme d'une échelle ou d'une nacelle.

Toutefois, cette solution est potentiellement dangereuse. C'est pourquoi Ger'son a aménagé une plateforme globale (protection collective) avec escalier, sur les 2 accès originels.

AVANT



APRES



**C'est une action de prévention, l'entreprise n'ayant jamais enregistré d'accident à ce niveau.
OBJECTIF : Maintenir un niveau de « Zéro accident »**

L'aide à la palettisation :

Les opérateurs de l'usine sont amenés régulièrement à vider ou remplir des palettes, de haut en bas, de bas en haut, etc.

De nombreux risques interviennent alors :

- mauvaises postures / mal au dos
- nécessité de se baisser pour récupérer les derniers cartons
- poids important
- gestes répétitifs

Pour cela, Ger'son a mis en place 2 types de soutiens pour ses salariés :

- Des transpalettes électriques élévateurs

Ils permettent de monter la palette à hauteur d'homme, et de faire évoluer cette hauteur au fur et à mesure du chargement/déchargement.



- Des ventouses pour les transferts d'objets lourds, via un système de levage par le vide. Ainsi les hommes sont complètement assistés. Un carton rempli prend le poids d'une plume. On voit alors les profils des salariés se diversifier. En effet, cela permet de ne plus exiger la force physique pour tenir ces postes, et donc ouvre cette fonction à d'autres profils de salariés.

RESULTATS : 42 personnes, réparties sur 10 postes, bénéficient de ce soutien mécanique.

La protection auditive :

Les bruits dans l'usine sont constants et d'une intensité forte.

La loi impose de proposer à ses salariés au minimum des bouchons jetables en mousse et plastique.

Or, Ger'son s'est rendu compte que certains salariés n'arrivaient pas à s'adapter à ces bouchons, et préféraient donc ne pas se protéger l'ouïe.

La décision a donc été prise de diversifier le choix au maximum pour assurer la protection de tout le personnel. Aujourd'hui, il a le choix entre 4 protections différentes :

- 2 formats différents de bouchons jetables en mousse et plastique
- Des bouchons COTRAL sur mesure
- Un casque



RESULTATS : 40 personnes équipées de bouchons COTRAL sur mesure. 10 autres en cours d'équipement. Toutes les protections à disposition de tous les salariés.

La prévention des troubles musculo-squelettiques :

Dans le souci de ne pas laisser des séquelles long terme à ses salariés oeuvrant sur des postes à gestes répétitifs, Ger'son a instauré une grande campagne de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

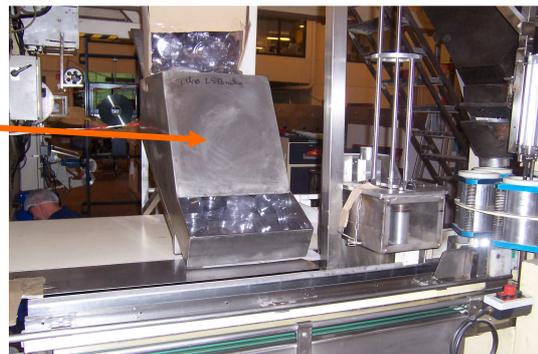
Cette campagne a pris différentes formes :

- de l'information via de l'affichage dans l'usine
- des séances de formation aux gestes et postures
- des séances collectives de « gymnastique »
- un suivi personnalisé des salariés sur les postes les plus risqués, avec étude de chaque poste, en situation de travail, par des kinésithérapeutes spécialisés. Aménagement des postes et corrections des mouvements s'en sont suivis.

EXEMPLE D'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE TRAVAIL :

Rapprochement de l'outil de travail

Un moyen plus adapté a été mis en place : une trémie pour rassembler les couvercles, qui sont placés à droite de l'opérateur pour faciliter la prise et l'application des bons gestes appris lors des séances (limitation des mouvements).



RESULTATS : 10 accidents de travail sur l'année pour cause de TMS.

OBJECTIF : réduction significative des accidents pour cause de TMS.

Formation et aménagements à continuer de prévoir pour près de 100 personnes bénéficiaires.

Conclusion

Cet engagement a permis de rassurer les salariés, mais aussi de les impliquer dans les choix de l'entreprise, et de participer à une meilleure prise en compte des dangers en leur laissant le choix de leur protection. Leur attention n'en est que plus grande, de même que leur fierté d'appartenir à une entreprise qui se soucie de leur bien être, pour aujourd'hui et pour demain.